



9 juin 2020
Etats généraux de la kinésithérapie

Sûr de la Santé : des pistes pour sauver la kinésithérapie

L'ensemble des représentants des 100 000 kinésithérapeutes et des 12 000 étudiants en kinésithérapie prennent unanimement acte de la volonté du gouvernement de bâtir les fondations d'un système de santé « plus moderne, plus résilient, plus souple et plus à l'écoute de ses professionnels ».

Ces représentants font lamer constat d'une situation dramatique, dégradée tant dans l'exercice libéral que salarié, maintes fois dénoncée auprès des autorités restées pourtant silencieuses : études de plus en plus chères, croissance démographique incontrôlée, diminution progressive massive et constante des effectifs de kinésithérapeutes des établissements de santé et médico-sociaux, démantèlement progressif des rôles et missions des kinésithérapeutes au profit de non professionnels de santé, profession négligée par les autorités qui l'oublient souvent dans leurs rapports, rémunération insuffisante des salariés et des libéraux, font le lit d'une déconsidération croissante. Une situation aboutissant par exemple à l'exclusion de kinésithérapeutes des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au cours de la crise Covid-19, alors même que l'OMS en 2017 invitait les Etats à « créer un leadership et un soutien politique fort en faveur de la réadaptation aux niveaux mondial, national et infranational ».

La kinésithérapie est en péril, ce qui occasionne une perte de chance pour les patients ainsi que des dépenses qui pourraient être évitées. En conséquence, le gouvernement et les tutelles doivent prendre leurs responsabilités et mettre en place les mesures suivantes pour revaloriser la profession.

Formation initiale :

- Accélérer le rapprochement avec l'université et permettre des études à frais universitaires.
- Reconnaître le grade de master en kinésithérapie et mettre en application les pratiques avancées en kinésithérapie. Accéder au corps des enseignants hospitalo-universitaires.

Rôle et reconnaissance :

- Abandonner la différentiation corporatiste entre professions médicales et auxiliaires médicaux.
- Intégrer la kinésithérapie comme soin de recours essentiel dans la politique de santé publique au même titre que la médecine, la pharmacie, l'odontologie et la maïeutique.
- Permettre aux patients d'accéder sans prescription à la kinésithérapie.
- Renforcer les rôles et missions des kinésithérapeutes dans la santé publique en les intégrant dans les consultations d'urgence, dans la protection de la santé en entreprise et en milieu scolaire en créant des postes de kinésithérapeute du travail et kinésithérapeute scolaire, et comme coordonnateurs notamment dans les EHPAD.
- Diversifier les profils des cadres dans les organismes publics afin d'assurer la présence de la kinésithérapie : haute autorité de santé, assurance maladie, agences régionales de santé, etc.

Valorisation de la profession :

- Garantir une rémunération décente des kinésithérapeutes libéraux et salariés en adéquation avec leur niveau de qualification et les standards Européens en la matière.
- Permettre une diversification de carrière avec les pratiques avancées en kinésithérapie, l'accès au corps des enseignants hospitalo-universitaires et la création d'un corps de cliniciens chercheurs.
- Elaborer une politique de recrutement attractif et de fidélisation pérenne dans les établissements de santé avec des perspectives d'évolution de carrière tant en déroulement de carrière qu'en plan de carrière afin de pourvoir aux 3500 postes vacants et prévenir les départs à la retraite.
- Développer l'interprofessionnalité et renforcer les liens ville hôpital.

La situation actuelle est le résultat de plusieurs années de négligence. Les kinésithérapeutes attendent du Ségur que les autorités prennent conscience de l'impérieuse nécessité d'écouter la profession afin de lui permettre de garantir aux deux millions de patients soignés chaque jour la qualité et la sécurité indispensables à leur prise en charge.

Contacts presse

ALIZÉ : François RANDAZZO, président : francois.randazzo@gmail.com - 06 61 84 44 47

CMK : Jean-Marc OVILLE, président : jmovieve@gmail.com – 06 61 87 37 81

CNKS : Pierre-Henri HALLER, président : presence.cnks@gmail.com - 06 62 37 08 03

CNOMK : Pascale MATHIEU, présidente : communication@ordremk.fr – 06 20 18 85 31

FFMKR : Sébastien GUERARD, président : president@ffmkr.org - 06 03 85 96 28

FNEK : Hadrien THOMAS, président : presence@fnek.fr - 06 67 28 26 40

Objectif kiné : Denis THOUVIGNON, président : thouvignon.denis@free.fr - 06 21 03 18 52

SNIFMK : Pascal GOUILLY, président : president@snifmk.com - 06 75 35 31 80

SNMKR : Mickaël MULON, président : president@snmkr.fr - 06 86 16 08 04

UNAKAM : Joël BETTON, président : joel.betton@sfr.fr - 06 16 10 15 80